



Transport de marchandises dangereuses

14 et 15 mai 2025

Lieu : Brivazac
Nombre de places : 20

Délégation Aquitaine

Objectifs :

- Connaître les prescriptions de la réglementation sur le transport de matières dangereuses
- Connaître les responsabilités des intervenants dans la chaîne de transport (expéditeur, destinataire, transporteur, etc.)
- Savoir classer/identifier son produit selon les réglementations du transport : ADR (accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route), sensibilisation IATA (association internationale du transport aérien)
- Savoir comment emballer, expédier, transporter et/ou réceptionner un colis
- Être formé au titre du chapitre 1.3 de la réglementation ADR

Public visé :

Tout agent dont l'activité consiste à emballer, expédier, transporter, faire transporter ou réceptionner des marchandises dangereuses dans son unité (déchets dangereux inclus).

Programme :

- Réglementation relative au transport de matières dangereuses
- Les responsabilités des intervenants
- Les classes de danger
- Classement / identification
- Les exemptions et régimes dérogatoires (1.1.3.6. Quantités limitées, exceptées...)
- Les emballages
- Marquage et étiquetage des colis (exercice)
- Documentation (déclarations de matières dangereuses...)
- Le véhicule (équipements, placardage...)
- Bonnes pratiques (réception, transports en commun...)
- Déchets dangereux

Méthodes pédagogiques :

Alternance théorie et exercices avec des cas réels

Date limite d'inscription : 23/04/2025

Modalités d'inscription :

<https://formation.aquitaine.cnrs.fr/>

Renseignements :

E-mail : formation-permanente@dr15.cnrs.fr